L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 26 JANVIER 1884. 57me Année.

Dufour, Bonnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 26 JANVIER 1883

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

Edition hebdomadaire.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Supplément de L'ABEILLE

Voir le supplément de l'ABEILLE pour ses annonces de ventes de propriétés par le collecteur de taxes d'Etat.

Ventes qui ont lieu ce jour, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez.

PAR LE SHERIF—Plusieurs réclamations et intérêts, etc.—Aussi à son entrepôt rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, un magnifique appareil de soda en plaqué, une belle vitrine et un comptoir, une glacière, une montre en or, un lit en fer, un sommier en fil de fer, literie, matelas, lot d'ustensiles de cuisine et divers autres articles trop longs à énumérer.—Aussi, le droit de Patente des Etats-Unis, No 132,430, à Barthold M. Bastian, pour l'amélioration de l'appareil pour refroidir et débiter les liquides.

PAR B. ONORATO—Propriété de résidence améliorée et de valeur dans le 3me District, rue Dauphine, près du coin de la rue Kerlerec.—A l'enchère publique, à longue échéance.—Propriété de choix, située dans le Troisième District, au coin des rues Dauphine et Kerlerec. bâtisse en bois et en briques, à deux étages.

A la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles.

PAR JAS. P. GUINAULT—Petite maison rue Royale, près du Couvent des Ursulines.—Vente positive de plusieurs propriétés bien situées dans le Second District.—Jolie résidence, rue Broad, No 512, près de la rue Esplanade.—Maison haute sise rue du Quartier, attenant au lot ci-dessus - Un cottage rue St-Pierre No 312.—Magnifique placement, propriété No 35 rue Franklin.—Aussi, No 97 rue des Remparts, chez Litman, près de la rue Perdido, un coupé français, trois buggies, un sulky et deux charrettes à déménagement.

PAR GIRARDEY & MACON—Maison de résidence centrale, près de l'Avenue Canal. rue des Remparts, côté nord, entre Douane et Bienville, vis-à-vis les maisons de résidence du juge E. C. Billings et de M. Robt. Mott.

PAR ALBERT PAUL—Un lot de terre avec bâtisses et améliorations, entre les rues Champs-Elysées, Français, Claiborne et St-Jean-Baptiste.

A proximité de la rue du Canal, No 39 rue North Peters, entre Douane et Bienville, il sera vendu ce jour à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, pour le compte d'une succession, par MM. Girardey & Macon, encanteurs.

Les personnes à la recherche d'une maison de résidence centralement située et qui veulent placer avantageusement leur argent, ne doivent pas manquer d'assister à la criée.

Voir leurs annonces de propriétés de ville de choix, aussi d'autres propriétés, habitations, sur le marché.

Traité de réciprocité avec le Mexique.

Nous avons, plus d'une fois, fait le procès au soi-disant traité de réciprocité avec le Mexique, que de trop hardis spéculateurs ont essayé d'imposer, par surprise, aux Etats-Unis. Jamais, croyons-nous, on n'a poussé plus loin la hardiesse. Deux ou trois grandes compagnies de chemins de fer, flanquées de quelques gros fabricants de machines, de quelques raffineurs millionnaires, et abusant de la renommée d'un général faible et imprévoyant, s'étaient mis en tête de sacrifier quelques-unes des plus belles, des plus lucratives industries du pays à leurs mesquins intérêts; elles prétendaient livrer l'entrée libre de l'Union aux sucres, aux tabacs en feuilles, aux cafés, aux huiles de la République voisine, tout en y interdisant l'importation de nos tabacs manufacturés, de nos animaux de trait de nos viandes salées, afin d'y pouvoir placer, à leur guise, les fers, les machines, les moulins à sucre, les instruments aratoires dont elles font principalement le trafic. C'est-à-dire, que les seuls articles qu'il fût possible aux Etats-Unis d'expédier au Mexique étaient, précisément, ceux qui allaient fournir à ce pays les moyens de nous faire une terrible concurrence industrielle. Non, jamais l'égoïsme ne s'est montré plus téméraire.

Et tout cela s'était tramé dans l'ombre, la teneur du traité était ignorée de la plupart des cercles politiques de Washington. Bien plus, la question a été, finalement discutée, dernièrement, à huis-clos, au Sénat, comme s'il s'agissait d'un procès susceptible de blesser la morale publique; et c'est uniquement à certaines indiscrétions, que les populations du Sud et de l'Ouest doivent de savoir qu'elles ont échappé à un effroyable danger.

En faut-il conclure que nous sommes opposés à toute espèce de traité avec le Mexique? Non pas; nous en souhaitons un, au contraire, nous le demandons, nous l'appelons de tous nos vœux. Ne devons nous pas être les premiers à en profiter? Ne sommes-nous pas le centre, l'entrepôt naturel du grand commerce de transit qui en doit résulter? Mais que ce soit, au moins, un traité franc, loyal, fait au grand jour et librement consenti par les deux peuples.

Un contrat international, ainsi négocié, enlevé par surprise, est-ce un acte valable? Un pays se trouve-t-il réellement lié par lui? et n'a-t-il pas le droit de le déchirer quand il en trouve l'occasion et qu'il en a le pouvoir?

Un traité où les intérêts d'une nation sont sacrifiés à ceux d'une autre nation, qui fait d'un des deux contractants un exploiteur, et, de l'autre, un exploité, est-ce un acte durable? Y a-t-il là une garantie d'assez longues relations amicales? N'est-ce pas, au contraire, une source de querelles diplomatiques, quelquefois de guerres sanglantes? Un pareil traité se conçoit de la part d'un vainqueur qui impose ses volontés au vaincu; encore faut-il qu'il se tienne sans cesse sur le qui-vive, qu'il n'épargne, ni temps, ni peine, ni argent, pour conserver sa supériorité, car il n'ignore pas, il ne peut ignorer que quand la victime trouvera la chance de sa revanche, elle ne la laissera pas échapper. Aussi les traités de cette nature tournent-ils, le plus souvent, au détriment de ceux qui les ont conçus et imposés.

Pourtant, l'enivrement de la victoire explique plus ou moins bien cette sorte d'aveuglement, mais, en pleine paix, entre deux peuples qui veulent vivre en bons rapports, ou, du moins, affectent de le vouloir, ce ne peut être qu'une insanité sans nom, ou une odieuse perfidie. Dès le lendemain de la signature, les plaintes les protestations surgiraient du côté de la partie lésée; et voilà les mésintelligences diplomatiques qui commencent, les notes diplomatiques qui s'échangent, en attendant que l'on recourre à des arguments d'une autre nature. Il n'est pas jusqu'à la nation, ainsi injustement favorisée, qui, avant de signer, ne doive mettre la main sur la garde de son épée et mesurer ses forces. Si elle sent sa faiblesse, son infériorité, qu'elle se garde bien de se lier les mains; sous les fleurs d'une semblable convention, il doit se cacher un piège—celui d'une annexion, par exemple. Fier, jaloux, comme il l'est, de son indépendance, nous concevons que le peuple mexicain y regarde à deux fois avant de signer la Convention qu'on lui propose, si favorables que lui en paraissent les stipulations, peut-être même précisément parce qu'elles lui sont si favorables.

Il serait si facile de combiner, de conclure un bon traité de réciprocité, également profitable aux deux pays et dont chacun n'aurait qu'à se louer, qu'à souhaiter la prolongation. Il y a tant de produits que le Mexique pourrait nous envoyer, sans nuire à notre travail national; il y a tant d'articles que les Etats-Unis sont à même de lui expédier en retour, sans entraver l'essor de ses industries naissantes, et qui sont, au contraire, de nature à en favoriser le développement.

Nous ne demandons pas à exploiter le Mexique. Pourquoi n'aurait-il pas, comme nous, sa place au soleil du progrès moderne? Y a-t-il un de nous deux qui soit de trop sur le sol du Nouveau Monde? Mais nous ne voulons pas que, pour satisfaire un égoïsme sectionnel, nos intérêts soient sacrifiés aux siens. Il a ses richesses naturelles; nous avons les nôtres; nous pouvons, tous les deux, les exploiter de front, sans nous nuire mutuellement, en nous entr'aidant, même, l'un l'autre. Que ne le faisons-nous donc? Que ne l'essayons-nous pas, du moins? Le Mexique a, peut-être, le droit de se méfier de certaines faveurs dont il ne s'explique pas la concession gratuite; il accepterait probablement un traité établi sur des bases honnêtes, dont les clauses seraient également favorables aux deux Républiques, et derrière lequel il lui serait impossible d'entrevoir quelque piège caché, quelque menace indirecte.

Pour purifier les vêtements et la toile, désinfectez-les avec le "Glenn's Sulphur Soap."

Les "Pike's Toothache Drops" guérissent les maux de dents en une minute.

Le *Picayune* de la Nlle-Orléans, fondé en 1837, est entré, hier, dans sa quarante-huitième année.

Dans les longues années qui se sont écoulées depuis la publication de notre premier numéro, dit-il, deux, trois et quatre générations ont subi des désastres et des ruines; le *Picayune* a, néanmoins, répondu aux besoins du jour; il s'est rendu de plus en plus utile et a conservé le patronage du public en méritant le succès. Il n'a, certainement, pas à se plaindre de l'appui qu'il a reçu.

L'Abeille adresse, avec ses félicitations, à ses bons, fidèles et très estimés amis, ses plus sincères souhaits de prospérité.

Mgr Osouf, Vicaire Apostolique du Japon Septentrional, venu en Amérique, avec l'autorisation du Saint-Siège, afin de recueillir les secours indispensables à l'établissement de la Religion Catholique dans ce lointain pays, prêchera, demain, dimanche, à la Cathédrale, pendant la grand'messe. En raison de circonstances exceptionnelles et si intéressantes au point de vue de l'introduction de la religion au Japon, Mgr l'Archevêque a daigné autoriser la quête à la grand'messe en faveur de cette œuvre, dans la conviction que cet acte de charité ne pourra qu'attirer les bénédictions de Dieu sur son diocèse.

Il est à espérer que les fidèles de la Nouvelle-Orléans aimeront—autant que cela leur sera possible—à s'associer à une œuvre qui intéresse, si directement et à un si haut degré, la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Les personnes qui ne viendront pas à la grand'messe et qui désirent contribuer à cette bonne œuvre, sont priées d'envoyer leur offrande soit à l'archevêché, soit au soussigné.

G. A. ROUXEL.

Vins de la Nouvelle-Orléans.—Il y a quelques mois, nous annoncions, dans les colonnes de l'*Abeille*, la création d'une fabrique de vins, dits clarets, ou vins rouges français, faits à la Nouvelle-Orléans, avec des raisins secs venus, soit de Malaga, soit de Smyrne, soit de Corinthe, surtout de Corinthe.

Les premiers essais avaient été tentés, rue St. Louis, en face de l'hôtel de ce nom, par MM. Ch. Cavaroc & fils, ayant pour directeur des travaux M. Duquesne. Le succès avait été tel, que ces messieurs avaient dû chercher ailleurs un local où ils pussent donner à leur industrie nouvelle, un développement en rapport avec la demande.

MM. Cavaroc & fils, sont maintenant installés, rue Conti, entre les rues Royale et Bourbon.

Il est inutile de chercher les secrets de cette fabrication il n'en existe pas. Le secret si secret, il y a, consiste tout simplement en ceci: savoir choisir les meilleurs raisins secs existants, les plonger dans un bain d'eau tiède, jusqu'à ce qu'ils reprennent la quantité de matière aqueuse que leur avait fait perdre la dessication. Les raisins se gonflent ainsi et prennent, de nouveau, l'apparence qu'ils avaient, avant d'avoir été séchés au soleil; idée fort juste et dont l'application a été couronnée du plus étourdissant succès.

Les raisins, ainsi fermentés, ont produit un vin qui ne le cède en rien aux meilleurs crûs de France. Il n'y a plus à discuter la question; elle est résolue à la satisfaction de tous les experts, de tous les connaisseurs, et à l'honneur de MM. Cavaroc et fils.

Ces messieurs eussent pu nourrir l'ambition de produire de grands vins; ils ne l'ont pas voulu, ils ont préféré fournir un bon vin ordinaire, un vin de table de première qualité, et à des prix d'une modération telle, que les vins de qualité correspondante, en France, ne peuvent rivaliser avec eux.

La preuve étant faite, et tous les amateurs s'étant déclarés partisans des vins Cavaroc de la Nouvelle-Orléans; il ne manquait plus que de former une compagnie, à l'aide de capitalistes dont la mise de fonds permît de donner un grand développement à la nouvelle fabrique.

Cette compagnie est, aujourd'hui, organisée; elle se compose de MM. C. Cavaroc & Fils, fondateurs et directeurs; de MM. A. Carrière & Fils, D. A. Chaffraix, A. A. Lelong, Gilbert H. Green, et G. Pitot; le capital est de $88,000.

Voici donc une grande industrie nouvelle, bien fondée parmi nous, solidement établie, qui va marcher et prendre de grandioses proportions.

La Charte de la Compagnie est rédigée à l'heure qu'il est, approuvée et signée pardevant notaire. Nos lecteurs en trouveront la teneur dans nos colonnes d'annonces de ce jour.

Extrait du rapport du célèbre médecin Erasmus Wilson, de Londres, Ang.: "Plusieurs cas graves de phthisie sont tombés sous mon observation, à leur origine; tous ont été guéris par le **Colden's Liquid Beef Tonic** prescrit à temps. (Souvenez-vous du nom **Colden**—n'en veuillez pas d'autre de votre droguiste.)

A l'enterrement d'un gommeux;

Une des demoiselles auxquelles il avait l'habitude de poser des lapins suit le cercueil avec une délicieuse robe sombre, presque deuil, horriblement serrée à la taille.

—Pauvre cher! fait-elle, je l'aimais bien!

—Réellement?

—Oh! oui. Ainsi, j'ai le cœur tout serré......

Cabassou, froidement.—Par ton corset?

La vivisection.

L. Charmoille, dans le *Figaro*, sans vouloir se prononcer pour ou contre la vivisection, signale quelques-uns des progrès réalisés dans l'art de guérir et qui n'ont pu être obtenus que par la vivisection.

Il est, écrit-il, une maladie terrible qui affecte les femmes à tout âge et qui ne pardonne pas. Toutes celles que le mal étreint, succombent fatalement après des souffrances horribles et une longue agonie; elles meurent étouffées peu à peu par les progrès du mal. J'ai nommé ces tumeurs du ventre, ces kystes de l'ovaire contre lesquels autrefois l'art était impuissant. On assistait à leur évolution lente et l'on ne pouvait rien faire pour l'entraver, la suspendre ou l'arrêter.

On sait maintenant, grâce à la vivisection qu'on peut ouvrir le ventre comme une malle; qu'on peut en enlever toutes les parties étrangères ou malsaines et tout remettre en place ensuite, sans que cette grave opération offre plus de risque qu'une autre. Kœberlé, à Strasbourg, pratique journellement l'ovariotomie et il compte presque autant de succès que d'opérations. Il n'est pas le seul. C'est chaque année, pour l'Europe seulement un millier de femmes vouées auparavant à une mort certaine, qui sont sauvées, qui sont conservées à leurs parents, à leurs maris, qui sont rendues à leurs enfants, qui peuvent en avoir et qui en ont d'autres. Est-il besoin de montrer tous les avantages d'un tel résultat?

Flourens avait déjà commencé à s'occuper du rôle que jouent dans l'organisme animal les diverses parties du cerveau et de la moelle épinière. Ses disciples ont suivi: Longet, Claude Bernard, Ferrier et beaucoup d'autres, et il est résulté de leurs nombreux travaux ce qu'on appelle la théorie des *localisations cérébrales*, c'est-à-dire qu'il existe dans le cerveau différents centres moteurs et sensitifs qui correspondent à diverses parties du corps.

Il s'ensuit que d'après les mouvements convulsifs dont un membre est affecté, d'après les sensations dont il est le siège, on peut désigner à coup sûr le point du cerveau où se trouve un abcès, une tumeur, un corps étranger, comme une balle ou un éclat d'obus, etc.

Rien n'est plus facile ensuite de trépaner le crâne, de donner issue au pus, d'extraire la tumeur, le corps étranger quel qu'il soit, balle, éclat d'obus, fragment d'os. C'est ainsi que récemment un jeune chirurgien a pu, à l'hôpital Lariboisière, extraire du crâne d'une femme une balle qu'un mari assassin y avait logé. Cette femme vit et peut se consacrer à l'éducation de ses enfants.

C'est encore par la vivisection que Claude Bernard a pu reconnaître l'influence du cerveau sur la formation du sucre dans l'organisme. C'est aussi grâce à la vivisection que le docteur Félizet reprenant les expériences de Claude Bernard sur l'influence de l'irritation du bulbe rachidien sur la fonction glycogénique du foie a pu formuler son mode de traitement rationnel du diabète et arriver non pas seulement à amortir, à pallier les symptômes de cette maladie mais à la guérir tout à fait.

S'il est vrai qu'il y ait à Paris vingt-cinq mille diabétiques et que dans toute la France il y en ait cinq cent mille, s'il est vrai encore d'après les statistiques les plus autorisées que la vie moyenne d'un diabétique ne soit que de trois années, n'est-ce pas là une magnifique conquête que la vivisection a contribué à faire sur la maladie et cela ne pourrait-il pas en quelque sorte en justifier la pratique.

Nous n'avons pas, nous l'avons dit, à nous prononcer pour ou contre la vivisection, mais il nous a paru bon de rappeler ces quelques faits tout récents qui prouvent qu'elle a quelquefois son utilité. Quelques rats, lapins, singes, chiens et grenouilles en ont souffert et en ont perdu la vie, mais qu'est-ce qu'un millier de lapins morts pour une vie humaine préservée.

Horsford's Acid Phosphate

Pour faiblesse causée par excès de travail.

Le Dr G. W. Collins, de Tipton, Ind., dit "J'ai employé avec succès le Phosphate dans les cas de faiblesse causée par excès de travail dans la saison des chaleurs."

A propos des alliances européennes.

On a reparlé, ces jours derniers, des alliances conclues entre l'Italie et les deux empires de l'Europe centrale, et, hâtons-nous de le dire, cette fois pour rassurer l'opinion en France et mettre un terme à des assertions devenues stéréotypes relativement au caractère agressif de ces combinaisons.

Ces informations, données par un organe important de la presse française, ne constituent pas pour le monde diplomatique des révélations; c'est à la masse du public qu'elles viennent apporter l'affirmation de faits que les chancelleries n'ignoraient pas, mais qu'il avait été impossible jusqu'à présent d'accréditer auprès d'un public prévenu par des écrivains plus passionnés qu'esprits politiques.

Quant à nous, dit le *Mémorial Diplomatique*, nous avons toujours soutenu à cette place—et nous avions pour cela de fort bonnes raisons—que non seulement l'Italie n'était pas entrée dans une combinaison diplomatique agressive à l'égard de la France, mais que cette combinaison elle-même n'avait pas ce caractère et perdrait même sa raison d'être du moment qu'elle s'éloignerait du but en vue duquel elle a été établie.

L'Allemagne, qui naguère a pris l'initiative de l'alliance des deux empires, a agi tout naturellement, en premier lieu, dans l'intérêt de sa propre conservation. N'ayant plus à espérer d'agrandissement qui vaille le risque de perdre ce qu'elle a conquis, sa politique extérieure devait forcément se faire conservatrice dans la vraie acception du mot.

Quelle associée plus utile se serait-elle adjointe, dans ces circonstances, que cet empire austro-hongrois, le plus disposé et le mieux conformé pour se renfermer dans une politique de conservation de *statu quo*? Il n'a donc jamais été douteux pour nous, et nous l'avons bien souvent dit à cette place, qu'un système d'alliances auquel la monarchie des Habsbourg venait se joindre ne saurait jamais avoir une portée agressive à l'égard de n'importe quelle puissance. Le cabinet allemand eût-il même eu une pensée contraire, il aurait été obligé d'y renoncer, s'il voulait s'assurer le concours de l'Autriche.

Ce qui est vrai sous ce rapport pour l'Autriche, l'est, à plus forte raison, bien que pour d'autres causes, pour l'Italie, Ce royaume, plus favorisé encore par le sort que l'empire allemand, est bien autrement intéressé que ce dernier au maintien et à la conservation de ce qu'il a acquis. Il est en butte à des adversaires du dedans, qui peuvent lui susciter au dehors des difficultés d'une extrême gravité. Un parti qui cache mal, sous le manteau de l'*irrédentisme*, ses visées de bouleversement, s'efforce de provoquer des conflits avec les Etats voisins. D'autre part, l'antagonisme de l'Italie unifiée et de la Papauté ne cesse d'exercer une influence fâcheuse sur l'œuvre de consolidation. Telles sont les raisons qui ont probablement déterminé le roi Humbert et ses conseillers du libéralisme avancé à s'appuyer sur un système combiné en vue du maintien du *statu quo*.

Il s'ensuit que le gouvernement italien ne pouvait prêter la main à une alliance qui l'aurait obligé à jouer précisément le jeu de ses ennemis intérieurs, en se mettant en hostilité manifeste et gratuite contre la France, qui avait été le parrain et qui est toujours l'amie la plus désintéressée de son unité. Et de même que nous disions plus haut que l'Autriche en mettant sa main dans celle de l'Allemagne, repoussait toute idée d'agression, de même, nous répétons encore, qu'il est impossible de se représenter l'Autriche accueillant l'amitié de l'Italie afin d'exécuter quelque plan hostile à la France.

Les réflexions qui précèdent, et que nous avons tant de fois reproduites dans ces colonnes, pouvaient passer naguère pour être du domaine de la politique spéculative; elles paraîtront peut-être sous un autre jour depuis que des organes autrefois sous l'empire de sentiments différents constatent cette harmonie entre la logique politique et les faits.

Nous aimons à considérer ce revirement d'opinion comme un signe de bon augure pour les relations européennes dans l'année qui vient de s'ouvrir.

LES FILS DE LA LOUISIANE.—L'Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane donnera ce soir même une fête qui, comme toutes celles auxquelles elle a si souvent convié ses amis, sera charmante.

Il s'agit, cette fois, d'un bal qui aura lieu au Washington Artillery Hall.

A la carte d'invitation est joint un *Souvenir*, c'est-à-dire un très coquet programme sur carton, illustré d'un gentil médaillon en ovale, où se détachent une petite fille et un petit garçon, allés tous deux, et s'abritant, ainsi que sous une ombrelle, sous une corbeille débordant de fleurs.

Nous avons eu bien des fois à remplir la douce tâche de parler des Fils de la Louisiane. Aujourd'hui encore ce nous est un plaisir d'écrire que cette Société, qui fait tant d'honneur à notre communauté, marche à longues enjambées sur la voie du progrès. Et en se développant elle agrandit le cercle où elle répand le bien, car c'est pour le bien, pour le bien seul qu'elle s'est fondée, qu'elle vit. On ne saurait compter ceux dont elle a été, dont elle est la providence.

Que la prospérité aille donc toujours en augmentant pour elle; qu'on la voie durant de longues années encore parader par nos rues, en faisant flotter sa bannière dont la véritable devise est CHARITÉ!

Le Comité Exécutif est ainsi composé: Armand F. Quéré, Président; L. J. Courtin, 1er vice-président; A. J. Malone, 2d vice-président; Jos. V. Bofill, secrétaire; Frank J. Otto, secrétaire aux finances; J. J. Weinforter, trésorier; Henry Langhellé, grand-marshal; L. Roger, collecteur; J. A. Cantrelle, médecin.

Comité d'Arrangements—J. J. Weinforter, président; Jos. V. Bofill, E. A. Williams, J. G. L. Feltz, F. Gener, Anthony Sbisa, Jos. Fonteuberta, E. Dussom, Fred Wust.

Comité de Réception—Michel D. Volkman, président.

Directeur du Bal—H. E. Capdau. M. J. L. Brunet et ses aides ont charge de démasquer les personnes déguisées.

Nos remerciements à M. Jos. V. Bofill pour l'invitation qu'il nous a adressée.

LA ESTUDIANTINA.—Les Etudiants Espagnols n'ont-ils pas été suffisamment annoncés? N'a-t-on pas fait autour d'eux assez de bruit, n'a-t-on pas tort de ne pas répandre partout le programme détaillé de chacune de leurs intéressantes soirées? Autant de points d'interrogation auxquels nous ne prétendons pas faire ici une réponse bien motivée, mais sur lesquels nous appelons l'attention des dix-sept artistes que nous venons d'entendre et que nous désirons voir réussir complètement. Ils le méritent.

Le fait est que la Salle Grunewald était à peine à moitié garnie, et de pareils vides ne devraient point exister alors qu'il s'agit de jolie musique, très remarquablement exécutée.

Ce Concert là ressort de la voie banale; cela a une physionomie absolument nouvelle, originale.

On passe avec ces Etudiants deux heures qui bien véritablement s'envolent, tant le choix de leurs morceaux est heureux, tant l'ensemble est chez eux irréprochable.

Ces Concerts qui certainement sont appelés ici à un brillant succès, dès que s'y portera le public bien mis au courant de ce qu'ils sont, vont être repris demain et se continueront jusqu'au 30, date à laquelle une Matinée—la première—sera donnée.

Aujourd'hui nous nous contentons de dire le plaisir que nous avons goûté à la Salle Grunewald, en nous promettant de parler demain dans notre Bulletin Artistique de cette charmante association de virtuoses. Ils sont dignes mille fois d'être chaudement appuyés auprès de notre public si gourmet en musique; notre recommandation, si peu importante qu'elle soit, ne leur manquera certainement point. Si nous ne la donnions pas entière nous serions ingrat après les agréables moments que nous leur devons.

THEATRE ST-CHARLES.—C'est la dernière fois que nous aurons à parler à nos lecteurs du mélodrame *The Romany Rye*; l'engagement de la troupe qui le joue expire ce soir.

Deux représentations aujourd'hui et puis cette compagnie, très flatteusement accueillie ici, nous quittera et avec elle les superbes décors de l'ouvrage qui nous occupe. La plupart de ceux ci ont un grand mérite artistique, et de plus ils sont très habilement calculés pour l'effet scénique. Celui ou plutôt ceux qui les ont exécutés, connaissent leur art à fond; ils ont bien certainement ajouté un vif intérêt à un ouvrage déjà fort intéressant.

Nous recommandons de nouveau la toile représentant la Tamise par un beau clair de lune, et les deux décors, le *Saratoga* pendant et après le naufrage.

GRAND OPERA HOUSE.—Dernières représentations de Mlle Rose Eytinge dont l'engagement se termine aujourd'hui même.

Ce matin *Felicia* et ce soir *Oliver Twist*

Mlle Rose Eytinger est assurément l'une des artistes les plus en lumière sur la scène américaine. Elle est de ceux qui prennent l'art au sérieux et savent que, pour faire carrière au théâtre, il faut des études constantes, intelligemment dirigées. Ce n'est pas au hasard qu'elle compose un rôle; elle se rend minutieusement compte de la pensée de l'auteur, elle analyse soigneusement le personnage qui lui est confié, de telle sorte qu'on trouve de la logique et de l'unité dans toutes ses créations. Son succès n'est pas basé sur une réclame vaine et éphémère; il durera. On en peut dire autant de M. Cyril Searle qui la seconde.

Demain, début du *Rice's Pleasure Party*.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Aujourd'hui, matin et soir, dernières représentations de M. Wm. J. Scanlan, dans *Friend & Foe*, pièce de M. Bartley Campbell. Comme comédien, comme chanteur comique, M. Scanlan obtient un légitime succès; allez l'entendre,

A lundi, 28 janvier, le début, dont on parle tant d'avance, de la troupe de Madison Square Théâtre, de New York, dans *Young Mrs. Winthrop*. Cette troupe, nous n'avons guère besoin de le dire, est de premier ordre comme celles qu'engage invariablement le théâtre que nous venons de nommer, C'est là une réputation bien établie.

Ces artistes dont notre public jugera dans quelques heures, ont, dans la comédie *Young Mrs. Winthrop*, un cadre des plus favorables au développement de leur talent. Dix mois de succès non interrompus à New York en sont une preuve sans réplique. Cette pièce nouvelle est rehaussée d'une mise en scène luxueuse.

Perdue ou égarée—Une traite de quatre cent soixante-quinze dollars, datée du 11 juin 1883, payable le 20 janvier 1884, tirée et souscrite par P. E. Tricou sur A F. Bimel et acceptée par ce dernier, à l'ordre de J. E. Loyder et endossée par lui, La traite est également endossée par James Reagan p. pro V. J. Déjan, pour l'achat de mulets appartenant à l'habitation Greenwood, paroisse Lafourche. Le public est prévenu de ne pas négocier ladite traite.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1884.
A. PITOT, JNE, avocat.
25 jan—5f en 30 jrs. 136 rue Gravier.

Perdu—Un chien setter blanc et brun, répondant au nom de "Dash". Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le ramènera chez Jules Bimbolt, No 312, rue St, Philippe. 25 janv—2f

Bayou Lafourche Packet Co.

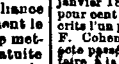

Les steamers KEOKUK et PHIL. E. CHAPPEL, prendront dorénavant du frêt pour tous les points sur la côte au-dessous de Donaldsonville, ainsi que sur le Bayou Lafourche.

MAX BLANCHARD,
25 janv—9f Surintendant.

Avis judiciaire.

PERDU—Deux billets ou bons, de la somme de $2.142 85 chacun, portant la date du 24 janvier 1872, payables dans cinq ans, avec huit pour cent d'intérêt exigible tous les ans, souscrits l'un par Mme O. C. Tevis et Mme C. F. Cohen, garantis par hypothèque, d'après acte passé par devant P. C. Cuvellier, ancien notaire, à la date du 24 janvier 1872.
24janv - 3f en dix jours,

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 JANV.—CLASSE No 21
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
59	31	32	14	3	61	58	1	54	17	63	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous principaux journaux, se font en public et solennellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature Ce 25 janvier 1884—4 heures P. M
LOUIS H. FILP.
J. A. A. [illegible]
Commissaires.
☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps [illegible]

B. TREMOULET,
Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste
Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Demecq, etc.
Portes de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en renom.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

Avis spécial.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1884.

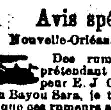

Des rumeurs en circulation prétendant que le bâteau à vapeur E. J GAY serait retiré du service du Bayou Sara, je tiens à déclarer ici à mes amis que ces rumeurs sont fausses.
26 janv S S. STRECK, Maître.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans—Au coin White et Laharpe—Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1884.—La réunion annuelle des actionnaires pour l'élection de sept Directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie LUNDI, 4 février 1884, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
P. COUGOT, Secrétaire.
26jan—10f

Aux Planteurs Sucriers.
LE soussigné, natif de la Guadeloupe, ayant pendant de longues années été administrateur de sucrerie dans cette dernière île, ainsi qu'à Cuba, offre ses services aux planteurs sucriers de la Louisiane, en quelque capacité que ce soit. Il s'entend également à la fabrication du sucre, et pourrait se rendre fort utile à l'habitation qui l'emploierait. S'adresser par lettres, au bureau de ce journal.
26jan -10f AUGUSTE ROCHE.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE, VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU QUE CE VINGT-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dument accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés:

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois portées de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant, mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possédera le droit de succession; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, acquérir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation; faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation; exercer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'avoir recours à tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de telles autres produits qui en découleront. Pour cela elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication; elle acquerra, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisée en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en espèces ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement reçues ou acquises par la corporation, ainsi qu'en feront foi les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, de temps à autre jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possèdera ou fera partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation, et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections, une majorité des votes élira; et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par celui-ci, mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour précisé, une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation: Emile L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc; et, durant le terme de ladite Direction, M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions des deux offices, et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein; de changer, de modifier ou de rappeler tous les règlements, ainsi que l'exigeront les circonstances, pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites; de même que cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoqués dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui en posséderont les trois-quarts, comme montant, des actions du capital après un avis préalable de trente jours de ladite convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir; et, en cas de manque d'entente chez eux, ils auront recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. George C. Andry et George Grima, tous deux de cette ville, juges compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparantes devant moi, après avoir entendu la lecture du tout ce qui précède.

(Signé) A. CARRIÈRE & SONS,
D. A. CHAFFRAIX,
A. A. LELONG,
GILBERT H. GREEN,
C. CAVAROC & SON,
GUSTAVE PITOT,
G. C. ANDRY,
GEO. GRIMA,
EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 226, à la page 627 et suivantes.

Signé, GEO. GUINAULT, Sous-annotateur.
Nouvelle-Orléans, Lue, 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enliassé en mon bureau.
EDGAR GRIMA, notaire,
Nouvelle-Orléans, Lue, 24 janvier 1884.
26 jan—26—fév 1 8 15 22

Exposition Industrielle et Centenaire du Coton.

NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS.

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL, Nlle-Orléans, 24 jan, 1884.

A la requête de plusieurs personnes qui n'ont pas eu le temps nécessaire et l'opportunité d'examiner les plans et les spécifications et de préparer leurs propositions, le temps pour la réception des soumissions pour la construction de la Bâtisse principale de l'Exposition Industrielle et Centenaire du Coton est, par le présent, prolongé jusqu'à JEUDI, 31 janvier 1884; à midi.
E. A BURKE, Directeur Général.
Approuvé: E. RICHARDSON, Président.
25 janv—2f

Banque Mutuelle Nationale, Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1884—A une élection annuelle, tenue à cette Banque, le 9 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis Directeurs pour la présente année:

MM. COLEMAN, LLOYD R.
FOURCHY, PAUL
HARDIE, JOHN T
MASPERO, P
SHAKESPEAR, J. A.
TAYLOR, B W
SENTELL, G W
WOODS, J B
LYONS, I. L.

Et à une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, MM. JOHN T. HARDIE et P MASPERO, ont été réélus unanimement, Président et Vice-Président, respectivement.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
25 janv—6f

F. JAHNKE,
(Breveté pour la Louisiane).
PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,
Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.
Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.
23 jan—

Avis.
LE soussigné informe respectueusement ses clients payant licences qu'ils peuvent se faire assermenter par lui, SANS FRAIS, en son étude, No 100 rue Commune, où il sera heureux de les recevoir tous les jours.
F. D. SEGHERS, Notaire Public.
20 jan—20, 24, 29

AVIS—LES AFFAIRES DE GROCERIES précédemment conduites par feu GEORGE SWARBRICK, au No 53 rue Camp, seront continuées sans interruption par la famille. Les nombreux clients de la maison sont respectueusement invités à continuer leur patronage, et peuvent compter que leurs intérêts seront servis comme par le passé. 18 jan 7f

A tous ceux qui souffrent!
Le Prof. F. B. HYLAND,
Le plus grand Guérisseur-Magnétiseur du Monde.
Bureaux, 193 rue du Canal, au 1er, Nlle-Orléans.
Consultations gratuites.
Les pauvres traités gratuitement, tous les jeudis, de 10 à midi. 16janv—14f

Avis au Public.
BUREAU DU CHEMIN DE FER New Orleans City & Lake, No 102 rue Canal (2ème étage). Nlle-Orléans, 13 janvier 1884.
A partir DE CE JOUR les trains du lac pour le WEST END et retour, partiront de l'intersection des rues Canal et Carondelet.
J. A. WALKER, Président,
13 jan—

JOLIES MODES.
Mme C. SAMSON
150, RUE DU CANAL, 150
Le premier SALON DE MODES de la ville.
Le plus vaste assortiment des dernières modes. Prix réduits.
16déc—

LE PROFESSEUR BEECHER,
GUERISSEUR MAGNETIQUE,
No 143 rue Carondelet.
Spécialité pour le traitement des maladies chroniques et nerveuses. Consultations gratuites. Se rendra à domicile. Heures de bureau: De 9 h. du matin à 5 h. de l'après-midi.
29 déc—1m

141 Rue du Canal.
Manteaux, Dolmans, Ulsters, Jackettes, Jerseys.
Linge de dessous pour dames et enfants.
Ottomans soie, Velours, Pluches, Velvetines, Satins.
SOIERIES et SATINS brochés (vaste assortiment) et un beau choix de ETOFFES A ROBES.
Collection spéciale de Services de Table Damas à des prix grandement réduits.
Tapis, Rugs, Nattes, Linoleums, etc. Toiles cirées pour plancher; aussi, Nattes de Chine Stores de fenêtres, Rideaux dentelle, Corniches, Tringles à Corniches, etc.
Le tout aux plus bas prix possibles.
Des échantillons de Marchandises Sèches envoyés sur demande.
B. & W. CRONER,
141 rue du Canal, coin Bourbon.
9 déc—3m

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR,
mars—1an Nlle-Orléans.

Réduction.
LE prix du billet de la loterie Museum-Fenner, est réduit de $20 à $10, et le nombre des billets est porté de 333 qu'il était, à 666.
FRED. N. OGDEN,
ED. A PALFREY,
ANT. CARRIERE,
CARL KOHN,
THOS. L. BAYNE.
Billets à vendre par M. Museum, 102 rue du Canal. 17janv—☞

Bureau de prêts sur gages,
83 rue Conti, coin Bourbon.
ACHAT DE
Vieil Or et de Vieil Argent.
20 jan—1m E. G. MASTRAL,

D. H. HOLMES
155 CANAL,
15 BOURBON et 16 DAUPHINE.
Maison exceptionnelle pour vendre à bon marché.
Réduction générale à partir de Lundi 14 janvier sur toutes nos marchandises d'hiver.
NOS BELLES SOIERIES NOIRES ET COULEURS. NOS MAGNIFIQUES VELOURS DE LYON UNIS ET FAÇONNÉS seront offerts à un bas prix inconnu jusqu'ici.
NOUS ANNONÇONS AUX DAMES UN CHOIX SPLENDIDE EN GAZES COULEURS UNIES ET FAÇONNÉES, TARLATANES LAMÉES OR ET ARGENT, TULLES TOUTES COULEURS BROCHÉS CHENILLE.
13 janv—

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle Orléans, ce 18 janvier 1884.

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

Primes sur risques de feu	$499,634 93	
Primes sur risques de mer	98,191 53	
Primes sur risques de rivière	23,466 14	
	$621,292 60	
A ajouter—Primes non acquises de 1882 acquises en 1883	140,426 00	
Total des primes	$761,718 60	
A déduire—Primes sur risques non terminés	$158,474 00	
Primes remboursées	5,258 02	163,732 02
Primes nettes acquises	$597,986 58	
A ajouter—Intérêts et profits et pertes	14,137 13	
	$612,123 71	
Pertes payées sur les risques de feu	$263,759 05	
de marine	46,308 83	
de rivières	4,144 02	
Pertes non ajustées	20,000 00	
	334,211 90	
Réassurances	106,410 33	
Réfaction (Rebate)	24,296 26	
Commission d'Agences	69,825 88	
Dépenses d'Agences	9,486 69	
Taxes et Licences	3,544 08	
Dépenses de Bureau	28,278 32	
Dépenses casuelles	3,781 53	579,834 99
Bénéfice net		32,288 72
En moins—Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883		15,000 00
Balance des Bénéfices		$17,288 72

ACTIF.

200,000 Bons des Etats Unis 3 0/0, 70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	$289,000 00
Argent en caisse	55,901 31
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	54,102 37
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	37,953 87
Propriété foncière	1,500 00
Prêts sur hypothèques	63,806 20
Effets à recevoir	3,368 32
Actions	3,840 00
Valeur de la balance du dépôt dans le New Orleans National Banking Association	5,119 68
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$532,091 75

PASSIF.

Capital payé en plein	300,000 00	
Fonds de réserve	34,203 53	
Dividendes non réclamés	2,125 50	
Pertes non réglées	20,000 00	
Primes sur risques non expirés	159,474 00	
		514,803 03
Surplus		$17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERÉ, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.

G. LEGARDEUR Jr. Notaire.

A une assemblée spéciale de la Direction tenue le 1er janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre de 1883 faisant DIX pour cent pour l'année sur le capital de l'Association.

LEON SERÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS:

HENRY ABRAHAM,	TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX,	THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET,	DAN'L WENDLING,
E. W. HUNTINGTON,	JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX,	J. B. VINET,
A. LAMBERT,	G. LANAUX,

20 jan—1m

17me Etat de Situation Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.

Primes sur l'incendie		$121,774 17
Primes sur les mers		7,055 49
Primes sur les rivières		4,523 09
Primes brutes pour l'année 1883		$133,352 75
Ajoutez les risques courant pour l'année 1882		30,212 30
		$163,565 05
Ajoutez l'intérêt et les profits et pertes	$29,675 61	
Moins les dépenses	10,652 83	18,022 78
Total		$181,587 83
Pertes payées—Sur les risques contre l'incendie	$49,712 05	
Sur les risques maritimes	1,040 01	
Sur les risques de rivières	268 69	
	$51,020 75	
Réassurances, réfactions et primes remboursées	45,461 72	
Taxes et souscriptions	5,017 38	101,499 85
Profits		80,087 98
Réserve pour les primes non expirées	$35,430 00	
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes	10,916 87	
Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883	10,000 00	
Dividende de cinq pour cent dû en janvier 1884	10,000 00	
Fonds de réserve	11,800 00	
Surplus	1,941 11	
	$80,087 98	

ACTIF.

Billets reçus pour des primes	$850 00
Primes en voie de perception	27,476 69
Prêts sur hypothèque	19,932 88
Prêts sur nantissements payables sur demande	37,250 00
Bons des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat	90,090 00
Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles	69,097 74
Actions de Banque et autres	23,075 00
Meubles de Bureau	1,638 80
Argent en caisse et dans les banques	12,596 94
Total	270,987 98

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.

H. ZUBERBIER, Président,
J HASSINGER, Vice-Prés.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi à la Nouvelle-Orléans le 12me jour de janvier 1884.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux actionnaires, en outre des QUINZE POUR CENT de réfaction déjà payés sur leurs primes nettes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payables sur demande.

20janv—1m

MME RIMBOL,
ACCOUCHEUSE,
A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'elle a transféré son domicile de la rue de Chartres, entre St Louis et Conti, au No 177 rue Bourbon, entre Ste Anne et Dumaine.
20 jan—1mDi&Sf

Philip Werlein,
135 rue du Canal,
Et
18 rue Bourbon, N. O.
Se vante de ne vendre que les MEILLEURS PIANOS faits, et surtout ceux qui soutiennent le mieux le
CLIMAT DU SUD
Chaque piano vendu par cette maison est garanti sous tous les rapports, plus particulièrement sous celui de
Donner Pleine Satisfaction.
Son assortiment comprend les célèbres pianos Chickering, les Weber renommés dans le monde entier, les favoris Mathushek et les populaires Hardman. Tous en vente à des prix bien modiques.
Conditions Faciles.
Orgues de Salons.
Instruments à Musique,
Musique en Feuilles.
Le Plus Grand Stock au Sud
Prix défiant la concurrence.
M. et Mme ELIE sont dans la maison depuis 4 ans, et seront heureux d'y voir leurs anciens clients et de leur offrir des marchés aux meilleures conditions possibles.
6 jan—

Trente-cinquième état de situation annuel DEPUIS L'ORGANISATION.

Troisième état de situation annuel DEPUIS LA REORGANISATION

Compagnie d'Assurances du CROISSANT, de la Nouvelle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Ressources.

Primes sur l'incendie	$329,010 75	
Primes sur les mers	38,829 69	
Primes sur les rivières	82,868 34	
		$950,706 78
Déduire: Réassurances	$96,312 70	
Primes remboursées	102,165 19	
Réserves pour les primes non échues	148,500 00	
		346,977 89
		$603,730 89
Ajouter intérêts et loyers		29,267 43
Revenu net		$632,998 32

Débours.

Pertes sur l'incendie	$325,741 47	
Pertes sur les mers (moins le sauvetage)	13,629 59	
Pertes sur les rivières (moins le sauvetage)	25,485 94	
Pertes actuelles payées	$364,857 00	
Dépenses générales	60,876 08	
Taxes et licences	20,653 84	
Ban ock corps de sauvetage e bureau des réassurances	3,959 28	
Commissions et réfactions	110,516 72	
Débours totaux		$560,882 92
Profits nets		$72 115 40

L'actif de la compagnie est comme suit:

$435,000 E U 4 pour cent bons à 124	$539,400 00	
$35 000 consol. ville de la N. O. à 103 1/2	36,225 00	
$15 000 Etat du Mississippi 4 au pair	15,000 00	
Divers bons et actions locaux	9,770 00	
Immeubles	79,000 00	
Installations et meubles de bureau (ajouté 1883) compris prêts et (surveys)	10,000 00	
Prêts et nantissements	76,888 26	
Prêts sur bons et hypothèques	60,029 26	
Billets à recevoir pour primes	4,859 00	
Jugements et réclamations	9,000 00	
Dû des réassurances et des intérêts	9,930 93	
Primes en voie de collection	47,171 08	
Primes aux mains des agents	15,300 55	
Comptant en caisse	111,607 19	
		$1,025,031 36

Le passif de la compagnie est comme suit:

Capital	$600,000 00	
Comptes à payer	216,135 55	
Dividendes non payés (au mois de janvier 1884)	18,251 60	
Réserve pour les pertes non ajustées et non acquittées	40,000 00	
Réserve pour les risques non échus	148,500 00	
Toutes autres dettes	2,144 65	
		$1,025,031 86

Après examen, l'évaluation de l'actif est jugée exacte par le Comité de Finances.

S. H. KENNEDY, chairman.
U. Marinoni, G. W. Sentell,
E. F. W. Bachman, Chas Newman.

En vertu de la charte de cette compagnie, les réductions sont faites au moment du paiement des comptes. Ces réductions sont faites sous le titre de "débours."

L'intérêt usuel de 10 pour cent a été payé tous les trimestres aux actionnaires.

L'exposé qui précède est juste et correct; il est relatif aux affaires de la compagnie et en donne la vraie situation.

W. R. LYMAN, Président.
CHAS. E. RICE. Secrétaire.

Fait et souscrit, sous serment, devant moi, ce 19me jour de janvier. 1884.

ANDREW HERO, Notaire Public.

DIRECTEURS EN 1884,
Elus le 10 Décembre 1883.

JOSEPH BOWLING,	SAM'L H KENNEDY,
GEO W. SENTELL,	ALFRED MOULTON,
W. B. CONGER,	W. R. LYMAN,
U. MARINONI,	CHAS. H. DOLSEN,
JOHN CALDER,	A. H. SIEWERD,
S. C. COULON,	HARRY L. FLASH,
WM. A. PHELPS,	J. J. REISS,
LOTIS PRADOS,	LUCIEN DELERY,
CHAS NEWMAN,	N. D. WALLACE,
SIGMUND KATZ,	M. GILLIS,
E. F. W. BACHMAN,	C. K. DAVID,
WM. GARIG,	A. ROSENFELD,
JOHN D. FISHER,	CHAS E RICE,
JOSEPH KOHN,	CHAS M. WHITNEY,
JAMES T. BODD.	

22 jan

DEMANDES.

UNE femme de chambre trouvera immédiatement de l'emploi en s'adressant 278 rue Royale. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 24 janv—

ON demande—Un homme de couleur respectable pour servir dans la salle à manger, et un homme pour s'occuper de la cour et du jardin. On exige de bonnes références. S'adresser au No 284, rue St-Charles, coin Première. 1 janv—

UN PHARMACIEN français, ayant géré pendant 8 ans une officine à Lyon et dirigé pendant 2 ans un laboratoire d'analyse à Bordeaux, désirerait entrer comme gérant ou principal dans une pharmacie de l'intérieur de la Louisiane.
Ecrire à M. G. Marinier, No 77 rue Conti.
4janv—1m

Demande d'emploi.
UN jeune homme, ayant la connaissance des affaires, désire trouver un emploi, comme commis, collecteur, etc. Il peut fournir d'excellentes recommandations. N'aurait aucune objection à aller à la campagne. S'adresser par lettres, A R., bureau du journal. 2déc—☞

A VENDRE.
A VENDRE
Pour cause de départ.
UN CAFÉ bien achalandé et parfaitement situé. S'adresser à
A. PRADOS, Jr.,
No 21 Passage de la Bourse.
16 janv—1m

Maladies Contagieuses, Dartres, Vices du Sang, Scrofules, Tumeurs. Guéris par les BISCUITS DÉPURATIFS du Dr OLLIVIER. Seuls autorisés par le gouvernement français après quatre années d'expériences publiques.—Admis dans les Hôpitaux de Paris. Guérison certaine, par ce puissant Dépuratif, des Ulcères, Ecoulements, Affections acquises ou héréditaires, récentes ou invétérées rebelles à tous les traitements, Accidents consécutifs de la bouche et de la gorge, etc.
RECOMPENSE NATIONALE DE 24,000 FR.
Aucune autre Méthode ne possède ces témoignages de supériorité.—Traitement agréable, rapide et sans rechute.—68, Rue de Rivoli, Paris.
Des brochures sur ces Maladies accompagnent chaque boîte.

ACHETEZ
Vos Pianos, Orgues, Musique et Instruments
—CHEZ—
GRUNEWALD
127 RUE DU CANAL.

PLEYEL Paris
STEINWAY
KNABE
SOHMER
FISCHER
BEHR

Les six meilleurs pianos connus dans le monde entier, et les seuls qui soutiennent l'humidité du climat. N'en achetez pas d'autres. Ils se vendent à bas prix comptant ou pour des paiements mensuels.

Pianos d'occasion à bon marché de $50 à $75, $100, $150 et $200.

MUSIQUES françaises, allemande, américaine reçues journellement. N'achetez pas ailleurs avant de connaître mes prix et de voir mon immense stock.

L. GRUNEWALD,
127 rue du Canal et 16 et 23 Baronne
8janv—

GRANDE NOUVELLE.

Les coupes les plus belles, les plus récentes et les plus artistiques,
En
Vêtements Elégants
Et en
ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.
Nos importations de
MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER
sont tout bonnement immenses.
Nous affirmons que notre Stock comprend tous les genres de
Vêtements à la Mode
désirables qui le rendent TOUJOURS INSTANTANEMENT POPULAIRE et LUI ASSURE UNE VENTE IMMEDIATE.
Une comparaison minutieuse ne peut manquer de vous convaincre de ce
FAIT.
Voir nos Habillements de Messieurs, à $5 50, $7, $8, $10, $12, $15, $18 et $20 50.
Incontestablement le stock le plus vaste et le mieux choisi de
Pardessus pour Messieurs à $3, $4 50, $5, $6 50, $8, $10, $12, $15 et $18.
Attraits particuliers dans le Département des Jeunes gens et Enfants.
Habillements avec Pardessus, de $2 50 à $12.
Des Marchandises de première qualité
Et à
Un seul prix modique
Seront trouvés dans tous les départements cette
Nouvelle et attrayante exposition des dernières modes.
(Satisfaction assurée ou argent rendu.)
Avis.—Il sera fait présent à tout acheteur d'un livre-mémorandum relié avec élégance,
Par
Michel Lion & Cie.
195, 197 et 199 rue Decatur, coin Ste Anne, (en face le marché français aux viandes)
15 déc—2m

BILAN DE LA Banque d'Epargnes Germania,

A la Clôture des Affaires, Le 31 Décembre 1883.

ACTIF.

Prêts sur hypothèques payables après 60 jours	$8 387 50	
Prêts dûs en moins de 90 jours (garantis par des sécurités collatérales)	17,250 00	$25,637 50
Prêts sur demande (garantis par des sécurités collatérales)	275,684 20	
Comptant—Espèces, monnaie courante et chèques à régler sur d'autres banques	6,739 79	
Dû par d'autres banques	7,983 24	290,407 23
		$316,044 73

PASSIF.

Capital versé	$100,000 00
Dû aux déposants	206 619 61
Profits non divisés	9,425 12
	$316,044 73

Nous, les soussignés, officiers de la Banque d'Epargnes Germania jurons solennellement que le bilan qui précède est vrai, au mieux de notre connaissance et croyance.

E. ZUBERBIER, Président.
TH. HATRY, Caissier.

Juré devant moi, ce 15 janvier 1884.
20 janv—7f W. O. HART, Notaire.